

## Convention entre la F.F.A.A.A. et la F.F.A.B.

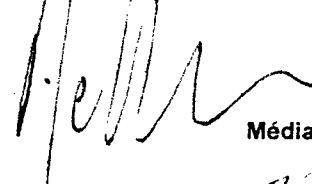
### PRINCIPES DIRECTEURS

Lorsqu'une fédération unifiée verra le jour, elle devra respecter les principes suivants :

- 1) **Unicité de la discipline**  
Référence admise pour l'aïkido :  
- Création de Maître UESHIBA ;  
- L'AIKIKAI HOMBUDOUJO et toutes les écoles reconnues par celui-ci.
  - 2) **Équité des grades**  
Les grades constituant la seule référence en l'absence de compétition en aikido.
  - 3) **Absence de rétrocession sur les licences à des écoles ou des groupes.**
- Pendant la durée de l'olympiade 2004-2008, les deux parties s'obligent, dans le cadre de l'UFA, à étudier toutes les formes et les moyens de rapprochement conduisant à la création d'une fédération unique de l'Aïkido Français.
  - La FFAAA et la FFAB s'engagent à œuvrer au sein de la CSDGE pour définir les règles et les conditions qui garantissent l'équité dans la délivrance des grades.
  - Mise en place d'un carnet de grade UFA.
  - Harmonisation de la tarification des licences FFAAA-FFAB (accord sur 30 € pour une licence adulte et 20 € pour une licence jeune).  
Chaque année, le prix de la licence sera proposé aux deux fédérations par l'UFA.
  - Abondement du budget saison 2004-2008 de l'UFA à hauteur de 2 € par licence au prorata des licences délivrées par l'une ou l'autre des deux fédérations. Chaque année, le prix de la cotisation sera proposé aux deux fédérations par l'UFA.
  - Etablissement d'un programme d'activités et des plans d'actions nécessaires au déploiement des activités définies qui pourraient être traitées dans le cadre de l'UFA. Ce programme sera proposé par le Comité de Pilotage et validé par le Bureau UFA.
  - Prise en charge par l'UFA des charges de personnel qui lui incombent (les tâches administratives seront prises en charge suivant une répartition à définir par les deux fédérations. Cette situation pouvant évoluer suivant des modalités à définir vers deux emplois UFA à mi-temps issus du personnel de chacune des deux fédérations et dans un deuxième temps peut-être un emploi à temps plein UFA).
  - Fonctionnement de l'UFA :
    - . AG (composée des comités directeurs des deux fédérations)
    - . Bureau Exécutif UFA (composé des bureaux des deux fédérations) plus particulièrement chargé d'élaborer les projets de règlements statuts et RI de l'UFA
    - . Comité de pilotage (3 FFAB – 3 FFAAA dont pour chacune des fédérations un technicien reconnu et un membre du Bureau Exécutif UFA).
    - . CSDGE
    - . Commission Technique et Paritaire
    - . Commissions spécifiques (à définir suivant les missions qui seront affectées à l'UFA).
  - Le Comité de Pilotage UFA a un caractère permanent. Il a pour mission :
    - . d'étudier et de faire des propositions au Bureau Exécutif UFA dans les domaines administratif, financier et technique ;
    - . d'assurer le contrôle de gestion de l'UFA ;
    - . d'étudier les actions techniques qui pourraient être confiées à l'UFA par chacune des deux fédérations.
 La mission du Comité de Pilotage débutera le 17 octobre 2003 lors du Bureau Exécutif UFA pour lequel il sera invité.
  - Les deux fédérations s'engagent à présenter pour ratification ce projet à leur assemblée générale respective 2003 ; cette nouvelle organisation devant être totalement opérationnelle à compter du début de la saison 2004-2005.

**Maxime DELHOMME**  
Président de la F.F.A.A.A.  
(Date et signature)

24 novembre 2003



**Jean-Luc ROUGE**  
Médiateur Ministère des Sports  
(Date et signature)

20 Dec 2003



**Pierre GRIMALDI**  
Président de la F.F.A.B.  
(Date et signature)

16 novembre 2003

